

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

### INVITATION À SOUMISSIONNER POUR LA FOURNITURE DE SEL DE VOIRIE (CHLORURE DE SODIUM)

Des soumissions sont par la présente demandées pour la fourniture de sel de voirie (Chlorure de Sodium) pour les hivers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027. Le mandat est d'une durée de 3 ans entre le 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 mai 2027.

Le document d'appel d'offres est disponible chez SÉAO au [seao.gouv.qc.ca](http://seao.gouv.qc.ca). L'obtention du document est sujette à la tarification de cet organisme.

Les soumissions devront être déposées avant 15h le 17 octobre 2024 (heure officielle du Québec) dans une enveloppe cachetée portant la mention "Soumission pour la fourniture de sel de voirie (Chlorure de Sodium)" au bureau de la greffière de la Ville de Mont-Joli au 40, avenue Hôtel-de-Ville, rez-de-chaussée, Mont-Joli (Québec) G5H-1W8. Celles-ci seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 15h01. Les heures d'ouverture des bureaux de la Ville sont du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

À moins d'avis contraire, cet appel d'offres est assujéti à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et lorsqu'applicable à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (A.C.C.Q.O.).

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconque véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront proposées, et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Donné à Mont-Joli, ce 25<sup>e</sup> jour de septembre 2024

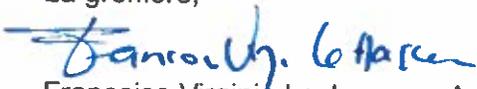


Françoise Virginie Lechasseur, Avocate  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8 h et 12h00 et de 13 h 15 à 16 h 30 le 2<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024 et en le publiant dans le Journal le Laurentien du même jour.

La greffière,



Françoise Virginie Lechasseur, Avocate  
Greffière